



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Corse**

**COMITE RÉGIONAL DE L'HABITAT  
ET DE L'HÉBERGEMENT**

**Compte rendu de la consultation écrite électronique  
du 10 décembre 2020**

**Membres du CRHH (titulaires/suppléants)**

Pascal LELARGE	Préfet de Corse
François RAVIER	Préfet de Haute-Corse (voix consultative)
Président du conseil exécutif de Corse ou son représentant	Collectivité de Corse
Bianca FAZI ou Lauda GUIDICELLI	Collectivité de Corse
Louis POZZO DI BORGO ou Pascal CARLOTTI	Collectivité de Corse
Président de la CAPA ou son représentant	CAPA
Président de la CAB ou son représentant	CAB
Président(e) de l'OPH de la CdC ou Directeur (trice)	OPH CdC
Président(e) de l'OPH de la CAPA ou Directeur (trice)	OPH CAPA
Jean-Luc BONDON ou Fabienne ABECASSIS	ARHLM / ERILIA - LOGIREM
Géraldine FETTIG ou Michèle COUSIN	ADOMA
Jean-Charles VALLEE ou Julie DA COSTA	Office Foncier de Corse
Pierre-Paul CARETTE ou Corinne CASENTINI	FNAIM
Olivier LE HAY ou Jean-Jérôme LUCCIONI	Conseil régional des notaires
François PERRINO ou José SANTONI	Fédération française du BTP de Corse du Sud
Sébastien CELERI	Conseil régional de l'ordre des architectes
Jean-Nicolas ANTONIOTTI ou Jean-Luc PAOLI	UMF PACA Corse
Jean Luc MEDORI ou Pierre POGGI	Chambre des géomètres experts de la Corse
Frédéric NOEL ou Véronique GARCIA	Caisse des dépôts - Banques des territoires
Philippe SAGNES ou Christine ESTE	Action Logement
Joseph ORSINI ou Pascal GILSON	Banques - Crédit Agricole - La banque Postale
Louisa MAULU-TRONCI ou Marc BALDACCI	CAF Corse du Sud - CAF Haute-Corse
Marie-Madeleine FONTAINE ou Jean-Michel SIMON	FALEP de Corse-du-Sud
Pierre CALASSA ou Habiba EZAHIRI	Association ALIS
David FRAU ou Sylvie SANSONETTI	Délégation locale de la Croix-Rouge 2A
Christine MALAFRONTÉ ou Serge RISTERUCCI	CHRS Foyer de Furiani - CHRS Maria Stella
Jacqueline CASANOVA ou Vanina BATTESTI	SOLIHA PACT Corse - SOLIHA CAL PACT 2B
Michel STROPPIANA ou Odile MEYNET	URAF de Corse
Jacqueline GOURINOVITCH ou Nathalie GARS	Asso. Consommateurs AFOC 2B - INDECOSA CGT
Thérèse FABRE ou Antoine VALENTINI	CFDT
Paul FABIANI ou Jean OTTAVIANI	CFE - CGC
Maxime NORDEE ou Jean-Michel BIONDI	CGT
Jean-Nicolas ANTONIOTTI ou Jackie TARTUFFO	FO
Thomas DESINI ou Dominique DE BARTOLO	CFTC
Jean-Toussaint POLI ou Jean BRIGNOLE	STC
Frédéric BENETTI ou Charles BICCHIERAY	MEDEF
Sébastien BRUNEAU ou Cédric LUNARDI	CGPME
Jean CORDIER ou Lucienne GERONIMI	ADIL de Corse

Pièces jointes en annexe : 4

- 2 notes de synthèses relatives aux sujets soumis à consultation du comité ;

**DREAL de Corse**

**Immeuble Paglia Orba - Lieu dit Croix d'Alexandre - Route d'Alata - 20090 AJACCIO** Standard :04 95 51 79 70

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 16h

Adresse électronique : DREAL-Corse@developpement-durable.gouv.fr

www.corse.developpement-durable.gouv.fr

- Extrait du procès verbal de l'assemblée générale d'Erilia du 19 juin 2020 ;
- Fiche régionale Corse, dossier de demande de l'agrément organisme foncier solidaire (OFS) par la SA HLM Erilia.

Afin d'éviter tout regroupement de personnes dans le contexte de la crise sanitaire, et comme le prévoit l'article III.4. du règlement intérieur du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, les membres du comité ont été invités à participer à une consultation écrite électronique par courriel du 10 décembre 2020 sur les points suivants à l'ordre du jour devant impérativement être soumis à leur avis avant la fin de l'année 2020 :

- Avis sur les projets d'arrêtés de carence pour les communes soumises à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) au vu des bilans triennaux 2017-2019 ;
- Avis sur la modification statutaire de l'entreprise sociale pour l'habitat Erilia en vue de la constitution d'un organisme foncier solidaire.

Il a été demandé aux membres du comité de faire parvenir leur avis sur chacun des deux sujets dans un délai de dix jours à compter de la date d'envoi du courrier de consultation, selon le formalisme suivant :

- avis favorable
- avis défavorable
- abstention

L'absence de réponse des membres dans le délai imparti a été considérée comme un avis favorable.

- Projets d'arrêtés de carence pour les communes soumises à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) au vu des bilans triennaux 2017-2019

Propositions des préfets soumises à l'avis des membres du CRHH (*Cf. note explicative en annexe*) :

- Commune de Furiani : absence de mise en carence ;
- Commune de Biguglia : maintien de la carence avec une majoration du prélèvement de 15 %.

**M. Calassa (Association Alis)** insiste sur le fait, que la commune de Biguglia accorde une grande importance à développer la mobilisation du parc locatif privé à des fins sociales et cela s'inscrit dans la droite ligne des propositions des préfets. C'est dans cette dynamique que des réunions ont déjà eu lieu entre l'association ALIS et la commune de Biguglia afin de promouvoir auprès de propriétaires bailleurs des logements conventionnés en loyer social et très social, ceux-ci entrant dans le décompte de l'inventaire de la loi SRU. Le travail de l'association ALIS est réalisé en lien avec les services de l'ANAH de la Haute-Corse.

Résultats de la consultation :

- avis favorable : 36 voix (dont 22 voix considérées comme favorables en l'absence de réponse)
- avis défavorable : 0 voix
- abstention : 1 voix

**L'avis du CRHH est favorable à la majorité des voix.**

- Modification statutaire de l'entreprise sociale pour l'habitat Erilia en vue de la constitution d'un organisme foncier solidaire.

L'avis du CRHH est requis sur la modification statutaire d'Erilia dans le cadre de sa demande d'agrément en organisme foncier solidaire auprès du préfet de Corse (*Cf. note et fiches explicatives en annexe*).

**Mme Da Costa (OFC)** précise que le conseil d'administration de l'office foncier de la Corse a, par délibération n°CA-2019-26 du 17 juin 2019, pris acte des dispositifs OFS et bail réel solidaire (BRS), ces outils concernant au premier chef le but que poursuit l'office foncier qui a été créé en large partie pour répondre à la problématique du logement. C'est d'ailleurs à ce titre que l'Etat et la Collectivité de Corse contribuent à cet effort au moyen des crédits du plan exceptionnel d'investissement (PEI). Elle ajoute que le nouveau programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'OFC pour la période 2019-2024, approuvé par le conseil d'administration de l'OFC par délibération n°CA-2019-26 en date du 17 juin 2019, a acté la nécessité de réaliser une étude pour la mise en place d'un OFS porté par l'OFC de manière à décupler l'effort en matière de production de logement aidé.

Résultats de la consultation :

- avis favorable : 35 voix (dont 22 voix considérées comme favorable en l'absence de réponse)
- avis défavorable : 0 voix
- abstention : 2 voix

**L'avis du CRHH est favorable à la majorité des voix.**

Le préfet



Pascal LELARGE



